

La Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)
Le valeur des nouveaux ouvrages, conclut le rapport de M. Ferry, dépendra de la valeur des ouvrages qui occuperont. C'est à l'abri de leur production que se fera sans doute la mobilisation de la nation armée. Il importe donc de donner la garde de ces ouvrages à des troupes spécialisées et parfaitement adaptées à leur mission.
M. LAVILLE, BOULLOUX-LAFONT, BURIN, le colonel FABRY présentent ensuite quelques observations, puis le débat est renvoyé à l'après-midi.

Le discours de M. Maginot

A la reprise, à 15 heures, M. BURIN déclare qu'il redoutait qu'à l'étranger, on donne aux fortifications la signification d'une préparation à la guerre. (Appl. à l'extr.-gauche). M. MAGINOT, ministre de la Guerre, moque les craintes de M. Burin.
Le ministre de la Guerre montre que l'évacuation anticipée des territoires rhénans nous oblige à mettre notre frontière du Nord-Est en état de défense. Il ne faut pas comprendre que l'évacuation de la Rhénanie ait pu comme contre-partie immédiate la mise en état de notre frontière du Nord-Est. (Appl.)
M. Maginot revient ensuite sur quelques détails généraux que le technicien a pu adopter, détails qui ont déjà été donnés par M. Ferry et que nous publions plus haut. Il rappelle qu'on est revenu à la vieille formule de l'abri qui n'est de bonnes fortifications que celles qui correspondent au terrain. Tantôt on utilise les projections naturelles comme les fleuves, les bois, les montagnes; tantôt on crée des ouvrages de certains points sensibles. Il faut que le programme soit achevé pour 1935.

M. Maginot dit ensuite qu'au vu de ce projet de loi, on ne peut pas se constituer un parti. On ne posera pas la question de confiance. La Chambre montrera ainsi au monde que si nous sommes parfois séparés par des divergences, nous sommes unis par des intérêts communs. Nous avons la ferme volonté de nos peuples libres de faire ce qui dépend de nous pour assurer notre sécurité en même temps que notre indépendance. (Vifs appl.)
M. GUESRY, député du Pas-de-Calais, appelle à nouveau l'attention de la Chambre sur l'importance de la loi. Il rappelle que la loi de 1914 nous a permis de nous défendre et de gagner la guerre. Il rappelle que la loi de 1924 nous a permis de nous défendre et de gagner la guerre. Il rappelle que la loi de 1924 nous a permis de nous défendre et de gagner la guerre.

Le débat sur la banque des règlements internationaux

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la banque des règlements internationaux.
M. MARGAINE estime que la banque des règlements internationaux s'occupe surtout, étant donné ses statuts, de la stabilisation du taux de l'escompte plus que de la stabilisation du franc.
Le ministre de la Banque des règlements internationaux, M. BONNET, répond que la banque des règlements internationaux a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc.

Le débat sur la banque des règlements internationaux

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la banque des règlements internationaux.
M. MARGAINE estime que la banque des règlements internationaux s'occupe surtout, étant donné ses statuts, de la stabilisation du taux de l'escompte plus que de la stabilisation du franc.
Le ministre de la Banque des règlements internationaux, M. BONNET, répond que la banque des règlements internationaux a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc.

Le débat sur la banque des règlements internationaux

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la banque des règlements internationaux.
M. MARGAINE estime que la banque des règlements internationaux s'occupe surtout, étant donné ses statuts, de la stabilisation du taux de l'escompte plus que de la stabilisation du franc.
Le ministre de la Banque des règlements internationaux, M. BONNET, répond que la banque des règlements internationaux a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc.

Le débat sur la banque des règlements internationaux

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la banque des règlements internationaux.
M. MARGAINE estime que la banque des règlements internationaux s'occupe surtout, étant donné ses statuts, de la stabilisation du taux de l'escompte plus que de la stabilisation du franc.
Le ministre de la Banque des règlements internationaux, M. BONNET, répond que la banque des règlements internationaux a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc.

Le débat sur la banque des règlements internationaux

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la banque des règlements internationaux.
M. MARGAINE estime que la banque des règlements internationaux s'occupe surtout, étant donné ses statuts, de la stabilisation du taux de l'escompte plus que de la stabilisation du franc.
Le ministre de la Banque des règlements internationaux, M. BONNET, répond que la banque des règlements internationaux a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc.

Le débat sur la banque des règlements internationaux

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la banque des règlements internationaux.
M. MARGAINE estime que la banque des règlements internationaux s'occupe surtout, étant donné ses statuts, de la stabilisation du taux de l'escompte plus que de la stabilisation du franc.
Le ministre de la Banque des règlements internationaux, M. BONNET, répond que la banque des règlements internationaux a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc.

Le débat sur la banque des règlements internationaux

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la banque des règlements internationaux.
M. MARGAINE estime que la banque des règlements internationaux s'occupe surtout, étant donné ses statuts, de la stabilisation du taux de l'escompte plus que de la stabilisation du franc.
Le ministre de la Banque des règlements internationaux, M. BONNET, répond que la banque des règlements internationaux a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc.

Le débat sur la banque des règlements internationaux

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la banque des règlements internationaux.
M. MARGAINE estime que la banque des règlements internationaux s'occupe surtout, étant donné ses statuts, de la stabilisation du taux de l'escompte plus que de la stabilisation du franc.
Le ministre de la Banque des règlements internationaux, M. BONNET, répond que la banque des règlements internationaux a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc. Elle a pour objet de stabiliser le franc.

A son tour, le Sénat a voté le projet relatif à la défense des frontières

Hier après-midi, le Sénat a adopté plusieurs projets relatifs à la pêche côtière, à l'institution d'un ordre du mérite maritime, à l'attribution d'un contingent spécial de décorations de la Légion d'honneur à l'occasion du cinquantième anniversaire du Sénat à Paris.
M. MAGINOT dépose ensuite le projet de loi ouvrant des crédits pour l'organisation défensive des frontières et pour l'organisation de la défense antiaérienne du territoire.
M. MAHIEU, rapporteur de la commission des finances, donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du projet de loi.
M. MAGINOT expose à la Haute Assemblée, comment il a fait devant la Chambre, les raisons décisives qui militent en faveur de l'adoption du projet.
M. VOILIN, sénateur socialiste, dit que ses amis lui ont demandé de voter contre le projet de loi, mais il considère qu'il ne servirait pas à grand chose, si Mayenne est abandonnée par l'armée française d'occupation.
Les divers articles et l'ensemble du projet de loi sont ensuite adoptés par 274 voix contre 26 et la séance est levée.

Une plaisante histoire d'un arrêté du maire d'Anstaing

Anstaing est une petite commune bien sage où ordinairement on n'entend ni tapage, or, aux dernières élections, ses habitants y étaient en majorité communistes ayant à sa tête M. Dufay et des éléments se réclamant de l'Eglise, ont été élus. On a donc décidé de faire un arrêté d'exceptionnelle. Voici en quels faits, ils consistent :

Un arrêté qui n'était pas préfectoral...

M. Dufay, maire, avec un respectable souci de sa fonction voulut rétablir l'ordre des automobiles. Il y a, derrière l'église d'Anstaing, une place spacieuse que les automobilistes n'hésitent pas, au lieu de la contourner à couper par le chemin de terre, de traverser. Ainsi, à la date du 8 juillet 1929, M. le Maire prendit un arrêté réglementant la circulation. Il ordonnait, même la prohibition de faire apposer des pancartes ou autres signes de l'Eglise, du côté droit ; « Circulation réservée aux piétons et à l'entrée de la rue du Marché-Foch ; interdiction de passage aux véhicules automobiles et autres voitures ».

Une contravention

Il n'a pas arrêté en tout cas une voiture automobile qui, le 16 novembre dernier, vers 18 h., était conduite par M. Buisser, ancien à Saint-Jean. Dans la voiture, le père du bébé, M. Léon Buisser et d'autres personnes.
M. le Maire, qui habite tout près de l'église, entendit le bruit d'un moteur. Il dit, il eut une altercation avec M. Buisser, qui, prévenu de l'interdiction de stationner, sortit de l'église quand M. le Maire, une lampe électrique en main, se précipita sur lui. M. Buisser chercha à découvrir le numéro d'immatriculation.
Il y eut une scène un peu comique, assure-t-on, et l'on vit le maire crier son déshonneur pour cette affaire. Finalement, il y eut contravention.

L'affaire se complique

M. le Maire d'Anstaing, à la réflexion, se dit, sans doute, qu'il avait été un peu vite, il essaya d'arranger l'affaire d'une manière satisfaisante pour se rendre à son domicile.
— Alors, sur le fil, au regard de la commune, M. Deneuville, chef M. Buisser ; s'ils consentent à verser 20 francs pour les pauvres du Bureau de Bienfaisance, l'affaire sera arrangée.
Le fermier refuse. Et, prenant l'offensive à son tour, dépose une plainte contre le Maire.
L'affaire est en ce la. La gendarmerie de Lannoy a ouvert une enquête, une enquête administrative, qui, disent certains, pourrait conduire M. le Maire d'Anstaing... sur le banc des Assises, tout simplement.

Une jeune fille s'est blessée en descendant d'un tramway à Tourcoing

Un grave accident s'est produit, hier, vers 10 h. 10, place de la République, en face de l'église d'Anstaing. Mlle Elisabeth Klincka, 19 ans, Polonoise, demeurant 4, rue de la Mackerellerie, et travaillant dans le textile, voulut descendre du tramway LN, venant du Blanc-Sablon, et se précipita sur le trottoir. Elle fut atteinte par le tramway qui venait de l'ouvrir. Elle se blessa à la tête et à la jambe gauche, la fit admettre d'urgence à l'hôpital.

Un jeune enfant a été trouvé à Loison-sous-Lens

Dans la soirée du jeudi 26, un enfant de cinq ans environ, paraissant de nationalité polonoise ou tchèque, a été trouvé par M. Roux, 10, rue de la Harne, à Loison-sous-Lens. Il était vêtu d'un costume bleu foncé, chaussé de bottines à lacets ; il dit s'appeler Romain et ne peut indiquer le domicile de ses parents. Les personnes qui pourraient fournir des renseignements sont priées d'en adresser immédiatement le Maire de Loison-sous-Lens.

Trente millions d'or débarqués à Boulogne

Le Maid of Orleans, a amené à Boulogne hier 35 caisses de 2.336 kilos d'or d'une valeur de 30 millions. Le tout a été schémé par Paris.

La conférence préparatoire des conditions de travail dans les mines de charbon se tiendra à Genève

Tous les Etats invités à la conférence technique préparatoire des conditions de travail dans les mines de charbon ont dû se réunir à Genève le 6 janvier 1930 ont fait connaître leur accord sur les conditions de travail. Les pays participants sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Pologne et la Tchécoslovaquie, c'est-à-dire les principaux pays producteurs de charbon d'Europe.
Chacun d'eux enverra trois délégués représentant respectivement : le gouvernement, les propriétaires de mines de charbon et les mineurs.

Deux aviateurs norvégiens disparus dans l'Antarctique

L'aviateur norvégien Leif Lier qui accompagnait le grand baleinier « L. comos », actuellement dans l'Antarctique est disparu depuis plusieurs heures. Lier avait quitté la base pour aller chercher du matériel. Il avait été accompagné par le docteur Ingvald Schreiner, L'expédition à bord du « Komos ». Ses baleiniers ont entrepris des recherches pour retrouver les deux aviateurs manquants.

Un homme tué de deux coups de couteau, à Toulon

Les époux Oreste Pescatore, revendeurs sur le marché Lafayette, à Toulon, ont été tués par deux coups de couteau. L'individu distrait dans le corridor, bondit sur Pescatore, après avoir laissé passer sa femme et lui porta à l'abdomen deux coups de couteau mortels. Il fut emporté à l'hôpital, âgé de 43 ans. Le meurtrier, nommé Sape, âgé de 32 ans, a été arrêté. Il a déclaré au juge d'instruction qu'il avait tué son frère.

Une fête enfantine à la Préfecture du Nord



Les enfants des employés de la Préfecture entourent Mme Langeron (x), dans son grand salon de réception au cours de la fête enfantine qu'elle organise, hier, à l'occasion de la Noël.

A l'occasion des fêtes de Noël et de la nouvelle année, Mme Langeron, épouse de M. le Préfet du Nord, avait organisé hier une fête pour les enfants des employés de la Préfecture. A 15 heures, dirigés par Mmes Langeron, Bouquet, Rognier, Lutz, de Bonneville, Gama, Laforet, et des demoiselles Verriome, Simon, Touquais-Masillon, etc., 107 enfants prirent place dans un des salons de la Préfecture où ils assistèrent à une séance de cinéma agrémentée de divertissements du clown Waldores.
A l'issue de cette partie récréative, les enfants, joyeux de cette joie libre, participèrent à un goûter offert par Mme Langeron.
Dans le salon artistiquement décoré d'arbustes de pin et de sapin, de gui, les dames charmantes précédaient d'impressionnant galon des bambins et leur servaient du chocolat, des gâteaux, des friandises, etc.

Le dimanche à Roubaix

Musée Weaart. — A l'Hôtel de Ville, de 10 à 13 heures.
Hippodrome-Théâtre. — Déshabillez-vous-matinée et soirée.
Cinémas. — Cinéma 2 : matinées et soirées ; dancing.
Théâtre Dreyfus. — Matinée et soirée.
Théâtre Skating. — Cinéma, dancing.
Théâtre Populaire « La Paix ». — « Jeanne la Maudite ».

JAMAIS DE PANNE

avec un poste DESMET, car le matériel employé est le meilleur et la construction la plus soignée. Achetez-le sans hésiter.
Adressez-vous à votre directeur ou au directeur des Etablissements DESMET, 226 bis, rue Solferino, LILLE.

UN ATTELAGE DANS UN RUISSEAU

A la limite des villes de Roubaix et Tourcoing, ou à un ruisseau appelé « Riez Saint-Joseph », entre l'usine à gaz de Tourcoing et le canal, on a découvert un attelage de traite de charbon. Ce ruisseau se trouve dans une crevasse de plusieurs mètres de profondeur et sert à l'évacuation des eaux résiduaires des usines, qu'il envahit dans l'été. Le long de la rive d'Anvers, sur une longueur d'une trentaine de mètres, à proximité de la Brasserie Moderne. Un trafic très intense règne journellement en ce endroit, provoqué par de nombreuses entreprises de déchargement de bateaux, qui y sont installées.
Hier matin, vers 9 h. 30, M. Jérôme Vanhove camionneur, demeurant rue Stéphenon, passait sur le pont de la gare, au-dessus du ruisseau. Il aperçut un attelage de charbon, tiré par deux chevaux, Soudain, un des chevaux de l'attelage prit peur et faussa. Le terrain étant très gras, par suite des récentes pluies, cet animal se précipita dans le ruisseau, entraînant le second cheval et le tombereau, fut précipité dans le ruisseau et, en un instant, l'attelage complet se trouva dans l'eau heureusement peu profonde.
Les pompiers, qui avaient été mandés d'urgence, furent assez heureux, de l'aide de angles et de cordes, pour retirer les deux chevaux sains et saufs, de leur position critique.

EN ACHETANT UN POSTE DUCRETET VOUS ETES EN AVANCE D'UN AN

PAS SI VITE !
Les nombreux avertissements ne sont pas écoulés, aussi la police continue à sanctionner envers les délinquants. Les automobilistes pris en défaut, commencent à se rendre compte qu'il est réellement nécessaire de se procurer leur attelage. Au cours de la journée d'hier plusieurs contraventions ont été rédigées à la charge de :
D... Camille, 38 ans, chauffeur, rue de l'Amiral Courbet, 80, à Tourcoing ; S... Théophile, 31 ans, chauffeur, rue du Moulin, 36, à Lambart ; J... Jules, 31 ans, chauffeur, 28, rue Newton ; E... Georges, 35 ans, chauffeur, rue Vallières ; J... Jacques, 3, à Hem ; D... Charles, 35 ans négociant en chiffons, rue Geribaldi, 64, à Lille ; P... Henri, 24 ans, constructeur, rue des Champs, 29, à Tourcoing.

LA MAISON BLEUE

32 PLACE NOUVELLE AVENTURE, LILLE
SES ROBES, SES MANTEAUX
ACCIDENTS DE TRAVAIL
Delbecq Jean, 52 ans demeurant rue Dampierre, cour Planquet, 13, tisserand chez Florimond Watel, rue de Soubise, en détachant une bascule de métier, a reçu le poids sur la main droite, provoquant une contusion du pouce droit avec décollement de l'ongle ; 12 jours.
— A le S. A. T. A. T. N., un mécanicien ; Sany Lucien, demeurant 41, rue Paul-Bert, à Croix, en soulevant une échelle, celle-ci a glissé de ses mains et lui est tombée sur le pied gauche ; 15 jours.
— Chez Vanduyck Rémy, fabricant de meubles en fer, rue de l'Industrie, 15, un mécanicien, Vanduyck Edmond, 47 ans, demeurant 39, rue Newton, est tombé sur une pièce de fer ; 15 à 20 jours.
— Manœuvre des ateliers des Foyers automobiles, Henri Ferdinand, 35 ans, demeurant

Mardi 31 décembre, grande séance de clôture, à 14 heures, offerte par le Comité d'organisation de la Caisse d'Epargne de Roubaix, sous la présidence de M. Mispelare, directeur-proprétaire de la Caisse d'Epargne de Roubaix. M. Mispelare a lu un rapport sur l'année écoulée. Il a été décidé que, à l'occasion de cette fête, les enfants auront droit à un gâteau.
Nous ne pouvons que remercier un Comité qui par ses efforts a permis à de nombreux enfants de profiter de cette fête et de beaux cadeaux.

POUR LES FÊTES LINGERIE, MOUCHOIRS SPECIALITES POUR ENFANTS A LA CROIX DE LORRAINE

1, Rue de la Grande-Chaussée, LILLE

La Sainte-Cécile à l'Harmonie des Accordéonistes Roubaisiens

La fête de Sainte-Cécile a été célébrée avec un éclat particulier, à l'Harmonie des Accordéonistes (siège, 126, rue du Pile).
Dans la soirée, l'Harmonie, sous la direction de son chef M. Carès se fit entendre chez son président M. Langeron, chez qui elle exécuta quelques beaux morceaux choisis et bien réussis de son répertoire. Après ces exécutions, le secrétaire de l'Harmonie, au nom de l'Harmonie, adressa un chaleureux et bonne fête à M. et Mme Derryx pour leur rôle de chef de leur dévouement inlassable à la Société.
Au Vin d'honneur M. A. Derryx remercia la Société pour les vœux formulés pour les siens que pour lui. Il promet tout son concours à la Société. Il félicita le chef M. Carès et le Président ainsi que tous les membres de la Société pour leur zèle et leur dévouement. Il leva son verre et engagea les présents à lever le verre et à boire à la santé de tous et à la prospérité de la Société. Un vif fut chanté en l'honneur du Président d'honneur, de Madame et de leurs enfants.
Le dimanche, à 2 h. 30 dans la salle du siège de la Société, 126, rue du Pile à Roubaix, un banquet réunissant nos honorables invités et musiciens qui apprécièrent les nombreux morceaux qui n'ont jamais été égalés jusqu'à ce jour et qui fait honneur à M. et Mme Carès.
Après le repas, M. A. Derryx, ayant à son côté M. Langeron, président de l'Harmonie, M. Mangin, conseiller délégué par M. le Maire et l'administration municipale ; M. Carès, chef d'Harmonie ; M. Langeron, secrétaire de l'Harmonie ; le secrétaire ainsi que tous les membres de la Commission.

CONCERT DE CARILLON

Programme de dimanche 29 décembre :
1° « En cette nuit » ; 2° « Qu'importe ce divin Enfant » ; 3° Silence, Clé ; 4° Entre le bouf et l'âne gris ; 5° Amour, honneur, louange ; 6° La Vierge à la crèche.
Le concert fut dirigé par M. A. Derryx, chef d'Harmonie. Les morceaux de Contes de Noël furent exécutés par M. Langeron, M. Hoffmann, M. Legendre, M. Weber, M. du Freschecht (Weber) ; 10° Une chanson roubaissienne (Delporte).

RECEPTION DU JOUR DE L'AN

Tout en ayant le vif désir d'entretenir de cordiales relations avec les corps constitués et les fonctionnaires, l'Administration municipale ne recevra pas à l'occasion du jour de l'An.

BUREAUX DE LA MAIRIE - FERMETURE

A l'occasion des fêtes de l'An, les bureaux de la mairie seront fermés toute la journée du jeudi 2 janvier.
Seul, le bureau de l'état civil sera ouvert de 9 h à midi, pour recevoir les déclarations de naissances et de décès.

POURQUOI PAYER COMPTANT

quand vous pouvez acheter directement votre mobilier, votre chauffage, votre cuisine, vos meubles, etc. chez Gervais LEPREVRE, 27, rue de Blanchemaison, ROUBAIX.
Ne pas confondre avec des maisons de crédit.

PRIX DE LA VIANDE

Cours des viandes en charcuterie du 23 au 26 décembre :
Bœuf : 1^{er} qualité, 8 à 9 50 ; 2^e, 6 25 à 7 25 ; 3^e, 4 25 à 6 fr.

CONSULTATIONS DE NOURRISONS

Les mères qui bénéficient des primes mensuelles d'allaitement sont informées que, pour le mois de janvier 1930, les consultations de nourrissons de la rue Pellart auront lieu les jours suivants : mercredi 8 janvier à 3 heures, jeudi 9, mercredi 15, jeudi 16, mercredi 22, jeudi 23, mercredi 29, jeudi 30.
Celles de la rue Chancy auront lieu les jours suivants :
Vendredi 3 janvier à 3 heures, mardi 7, vendredi 10, mardi 14, vendredi 17, mardi 21, vendredi 24, mardi 28 janvier.
Les consultations réservées aux mères qui travaillent en usine et bénéficient de la semaine anglaise auront lieu les samedis 4 et 19 janvier, à 3 heures, rue Pellart, 99.

Phonos Pathé

PHONOS AMPLIFICATEURS, les meilleurs, les moins chers. Modèles 1929, 5,000 Disques Pathé au choix, sans audition préalable. Catalogues : A. DELHOTTE, agent Pathé de Paris, 87, rue de Valenciennes, Roubaix. Tél. 40-31. Jazz-Band, Latherie, Musique, T.S.F. Facilités de paiement.

CRECHES MUNICIPALES

Les crèches municipales seront également fermées toute la journée du jeudi 2 janvier.

CAISSE D'EPARGNE

Les séances de la Caisse d'Epargne de Roubaix reprendront leur cours normal, le jeudi 2 janvier, à 9 heures.
Les livrets dépassant le maximum autorisé (10,000 francs par le jeu de intérêts) devront être obligatoirement ramenés à 12,000 francs, par le paiement de l'excédent des 12,000 fr. au titulaire lui-même ou sur sa procuration.

SOCIÉTÉS & COMITÉS

AMICALE PIERRE DE ROUBAIX. — Aujourd'hui de 10 h à 12 h 30, bibliothèque ouverte à tous les membres.
UNION DES MUTILES ET REFORMÉS DE ROUBAIX. — Le Comité d'administration des membres disponibles de bien vouloir assister aux funérailles du camarade Bergan Charles, qui auront lieu le dimanche 27 décembre à 8 h 30, au local de la rue de la Gare, sous la présidence de M. G. Fainon, président d'honneur.
Fédération Nationale des Combattants B.E.S. — L'Assemblée générale de la section aura lieu aujourd'hui dimanche, à 10 h 1/2, au local de la rue de la Gare, sous la présidence de M. G. Fainon, président d'honneur.
Cercle Harmonique Delezienne. — Répétition à 8 h 30, au local.
COLONIE BELGE DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — Aujourd'hui dimanche, à 10 h, réunion du conseil d'administration.

PHONOGRAPHERS

J. BARDIAUX, seule maison : 54, rue de Lannoy, accorde les ventes de disques et de gramophones. Pathé, Latherie-Jazz-Band-Plano. — Facilités de paiement. Tél. 27-75, Roubaix. Maison de confiance.

ETAT CIVIL

Naissances. — Félix Dubois, rue Bréin, 4. — Jacques Dellers, rue Isabeau de Roubaix, 10. — Brigitte Catelle, rue d'Inkerman, 51. — Jeanne Leveque, rue Jules Guespre, 316. — Madeleine Sanelle, rue de Croix, 82. — Madeleine Gaillet, rue d'Anloing, 19, cour Orange, 3. — Hubert Wilcock, Grande Rue, 316. — Yolande Jacques, rue d'Alais, 50.
Publication. — André Solecki, journaliste à Aubry et Julia Opoczka, ménagère à Aubry (Nord).
Décès. — Désiré Deire, époux Leroy, 44 ans, 2, rue de la Gare, à Roubaix. — Victor Duponcel, veuf Verriest, docteur (B.), 66, hôpital de la Gare, à Roubaix. — Louis Haloux, veuf Dupuis, 80 ans, rue Saint-Jean, 32. — Georges Barin, 2 ans, rue de la Tulierie, rue Jules Guespre, 316. — Jeanne de Canne, 41 ans, épouse Simon, rue de Soubise (C. Saint-Pierre, 35).

REPRISE DES TERRAINS COMMUNS AU CEMETIERE

— C'est à la date du 1er janvier prochain qu'il sera procédé à la reprise des terrains communs ou, en d'autres termes, personnes décédées en 1918 et 1919. Les familles intéressées sont invitées à enlever avant cette date les monuments et objets funéraires placés sur ces tombes. Après cette date, l'enlèvement sera effectué par le service du cimetière et les objets seront à la disposition des familles contre remboursement des frais d'enlèvement. Au bout d'une année, tous ces objets deviendront la propriété des communes. Les tombes des personnes décédées en tous ces années 1918 à 1920 non entretenues, pourront être reprises également à la commodité du service l'exige.

CHIFFRE D'AFFAIRES

— Vendredi 3 janvier, de 9 à 11 h, et de 14 à 16 h, à la Mairie, paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires pour les commerçants payant mensuellement et à forfait. On percevra également les licences de débit de boissons et les contributions sur automobiles.